

Armagh, le 1^{er} octobre 2019

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le premier jour d'octobre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Benoit Gagnon, Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, Alain Gaudreau, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Rés.2019-10-01

ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 1) Ouverture.
- 2) Mot de bienvenue du maire.
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 4) Rencontre avec le Sergent Benoît Giguère, Sûreté du Québec poste de Bellechasse.
- 5) Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 septembre 2019.
- 6) Rapport de dépenses autorisées. **(R)**
- 7) Correspondance reçue :
 - a) MRC de Bellechasse - Adoption du rapport de consultation publique pour un projet d'élevage porcin dans la municipalité d'Armagh.
- 8) Points d'information :
 - a) Fermeture du centre de service Desjardins d'Armagh.
 - b) Campagne de vaccination contre la grippe. – Inscription obligatoire.
- 9) Rapport des conseillers sur les dossiers relevant de leur responsabilité.
- 10) **Période de questions.**
- 11) Voirie :
 - a) Demande de servitude de passage d'une ligne électrique dans l'emprise de la Municipalité longeant le rang Saint-Charles. **(R)**
- 12) Sécurité civile :
 - a) Approbation du rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2018. **(R)**
 - b) Comité municipal de sécurité civile – Ajout d'un membre du comité. **(R)**
 - c) Soumission reçue pour la vente de biens municipaux. **(R)**
- 13) Urbanisme :
 - a) Demande de dérogation mineure – M. Yvon Chabot. **(R)**
 - b) Règlementation sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés – Nomination des officiers. **(R)**
- 14) **Pause de 5 minutes**

- 15) Adoption des recommandations du rapport de la Commission de consultation publique pour le projet de construction d'un bâtiment porcin. **(R)**
- 16) Formation : Impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux. **(R)**
- 17) Demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents ». **(R)**
- 18) Demande d'aide financière :
 - a) Résidence Accueil Bellechasse Sud. **(R)**
- 19) Période de questions.
- 20) Levée de l'assemblée. **(R)**

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-02

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Après avoir fait le suivi du procès-verbal :

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Que le procès-verbal de la séance tenue le 10 septembre 2019 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-03

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – SEPTEMBRE 2019

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

D'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2019 au montant de 86 462.74 \$ ci-jointe :

EXERCICE FINANCIER 2019

AGAT LABORATOIRES	SERVICE ANALYSES PUITTS PRIVES	123,60
ALIGNEMENT JEAN FRADET ENR.	VERIFIER/NETTOYER/FREINS/GMC	229,95
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ELECTRICIEN INC.	BRANCHEMENT POUR GENERATRICE	4 240,91
CARRIERES RIVE-SUD INC.	GRAVIER/FOSES/ST-CHARLES/6E R	2 007,95
CREAPHISTE	IMPRESSION JOURNAUX SUPP.	23,00
CREAPHISTE	JOURNAL OCTOBRE 2019	854,27
ECO VERDURE	AERATION TERRAIN BALLE/SOCCER	244,61
EMCO CORPORATION	MEMBRANE GEOTXT	573,44
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)	VERIFIER PRISES / TDJ	64,67
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	PELLE/CAMION/GRAVIER/CH.BOULEA	12 740,23
FERME HORTICOLE LAJOIE INC.	CEDRES / USINE EPURATION	1 307,91
GAGNON CLAUDIA	LOC.JEUX GONFLABLES/FETE NOUV.	270,00
GARAGE GILMYR INC.	INSP. VEH.SERV.INC.+VIGNETTES	726,76
GROUPE A&A SPECIALISTE DOCUMENT (G.E.D.)	ACCOMPTE / IMPLANTATION GEDCOM	1 991,41
GROUPE LOU TEC INC	OUTILS / BURINS	46,91
HYDRO-QUEBEC	POSTE REFOUL. EGOUTS /61 JOURS	373,71
HYDRO-QUEBEC	USINE D'EPURATION / 31 JOURS	1 526,01
HYDRO-QUEBEC	CASERNE / 61 JOURS	351,63
HYDRO-QUEBEC	COMPLEXE MUNICIPAL / 61 JOURS	766,41
HYDRO-QUEBEC	CHALOIS / 61 JOURS	374,30
HYDRO-QUEBEC	TERRAIN DES LOISIRS / 61 JOURS	28,94
HYDRO-QUEBEC	RES. EAU POTABLE / 61 JOURS	36,79
HYDRO-QUEBEC	ENTREE SUD VILLAGE / 62 JOURS	21,28
HYDRO-QUEBEC	ENTREE NORD VILLAGE / 62 JOURS	21,28
HYDRO-QUEBEC	FEU CLIGNOTANT / 62 JOURS	25,52

HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC / 31 JOURS	1 088,59
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERV./SITE WEB/OCT.	57,43
L'ENSEIGNERIE	ACCOMPTE / ENSEIGNE ARMAGH SUP	500,00
LAM-E ST-PIERRE	VETEMENTS/ACC./SECURITE/VOIRIE	259,22
M.R.C. DE BELLECHASSE	TRANSPORT ROLL-OFF (7)	1 645,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ENT. SYSTEME CASCADE 2019	28,15
M.R.C. DE BELLECHASSE	ENT. COMPRESSEUR 2019	144,13
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	VERSEMENT #2 / SQ	45 814,00
MUNICIPALITE DE SAINT-PHILEMON	COVOITURAGE / COLLOQUE D.G.	26,55
MUNICIPALITE DE SAINT-PHILEMON	ENTRAIDE INCENDIE / 26-08-2019	573,24
MUNICIPALITE DE SAINT-RAPHAËL	ENTRAIDE INCENDIE / 26-08-2019	766,08
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REPETITRICE RADIOS / OCTOBRE	212,13
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TELEPHONIE IP/USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	40,19
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUEDUC	401,43
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CHAUFFAGE/CASERNE/12.4L	12,03
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP./POCHOIRS/BUNKERS	64,75
RESIDENCE ACCUEIL BELLECHASSE SUD	PART. FINANCIERE/CONCERT	100,00
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION / AOUT 2019	2 790,96
SOC.AIDE DEVELOPPEMENT BELLECHASSE-ETCH	PROJET COLLECTIVEMENT REUSSITE	1 016,53
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / MESSAGE TELMATIK	106,06
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / 40E BIBLIOTHEQUE	105,21
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / JOURNAL OCTOBRE 2019	119,86
THIBAULT & ASSOCIES	TEST DE ROUTE / CAMIONS INC.	764,58
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYES	155,01
WOLSELEY CANADA INC.	CLES A EAU	14,15
WOLSELEY CANADA INC.	CADRES/GRILLES/CH.DES BOULEAUX	294,59
YOLAND THERRIEN	DEMANTELEMENT BARRAGE CASTOR	373,66

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-04

DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE DANS L'EMPRISE DE LA MUNICIPALITÉ LONGEANT LE RANG SAINT-CHARLES

ATTENDU QUE 1a Municipalité d'Armagh a reçu une demande de M. Denis Gonthier, acériculteur afin d'obtenir une servitude de passage d'une ligne électrique pour alimenter sa cabane à sucre sur le lot 4 275 975 sise au 310, rang Saint-Charles;

ATTENDU QUE présentement il alimente ses équipements au moyen de génératrices lors de la période de production acéricole;

ATTENDU QUE le fait d'obtenir l'autorisation d'implanter une ligne électrique dans l'emprise municipale du chemin du rang Saint-Charles permettrait de mettre de l'avant ses plans d'expansion et de construction d'une nouvelle cabane à sucre;

ATTENDU QUE M. Gonthier s'engage à défrayer tous les coûts reliés à l'implantation d'une ligne électrique jusqu'à sa propriété;

ATTENDU QU'une servitude de passage perpétuelle notariée devra être signée entre les parties impliquant sa responsabilité ainsi que de ses successeurs pour l'entretien de ladite ligne électrique;

ATTENDU QU'un plan d'arpentage sera préparé par Mme Louise Blanchet, arpenteur de la MRC de Bellechasse afin de déterminer l'emprise exacte pour la pose des poteaux et que les coûts reliés à cette opération cadastrale seront partagés conjointement avec la municipalité d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1⁰ Que ce Conseil Municipal autorise M. Denis Gonthier à procéder à l'installation d'une ligne électrique dans l'emprise de la Municipalité le long du rang Saint-Charles selon les conditions suivantes :

- Qu'il s'engage à défrayer les coûts d'arpentage effectués par Mme Louise Blanchet, arpenteur de la MRC de Bellechasse et ce, conjointement avec la Municipalité;

- Que tous les autres coûts : de notaire, d'installation de la ligne électrique, d'entretien soient à sa charge.

2⁰ Que M. Denis Gonthier engage sa responsabilité à l'entretien de la ligne électrique ainsi que ses successeurs et qu'il demeure propriétaire en tout temps de celle-ci.

3⁰ Que Mme Sylvie Vachon directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité dans ce dossier.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-05

APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil entérine le Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2018 produit par la MRC de Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-06

COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE – AJOUT D'UN MEMBRE DU COMITÉ

ATTENDU QUE lors de la séance du Conseil municipal le 13 août dernier un comité municipal de sécurité civile a été formé;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un membre après vérification;

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par le conseiller Maxime Bradette, Appuyé par le conseiller Alain Gaudreau,

Que Mme Mélanie Boutin soit nommée également comme représentante de l'administration sur le Comité de sécurité civile de la municipalité d'Armagh pour assister Mme Sylvie Vachon dans ses tâches en cas de sinistre.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-07

SOUMISSION REÇUE POUR LA VENTE DES BIENS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'une demande de soumission pour la vente de certains biens municipaux a paru dans l'Armagh'Joie du mois de mai dernier;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,

Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1⁰ Que ce Conseil accepte l'offre d'achat reçu de M. Marcel Fournier au montant 300 \$ concernant l'achat d'une pompe et piscine pliante que la municipalité avait mis en vente au mois de mai dernier.

2⁰ D'informer M. Fournier qu'il dispose de 15 jours après l'acceptation de sa soumission pour venir payer et récupérer les biens.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-08

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. YVON CHABOT

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été adressée par M. Yvon Chabot à la municipalité d'Armagh en date du 5 septembre 2019;

ATTENDU QUE Monsieur Chabot projette d'ajouter une verrière à sa propriété du 6, chemin des Bouleaux qui empiétera dans la marge de recul avant d'environ +/- 1,30 mètres;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'urbanisme d'Armagh a étudié et statué sur cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,

Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1⁰ Que ce Conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh, accepte de rendre conforme l'ajout d'une verrière empiétant dans la marge de recul avant d'environ +/- 1,30 mètre alors que dans la zone V-51 du règlement de zonage, la norme est de 6 mètres laissant donc une marge de recul avant de +/- 4,70 mètres sur le lot # 4 277 185 du cadastre du Québec et la propriété sise au 6, chemin des Bouleaux.

2⁰ Autorise l'émission d'un permis de rénovation pour cette résidence.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-09

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS - NOMINATION DES OFFICIERS

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh a adopté un règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et que ce règlement sera appliqué principalement par la Sureté du Québec tel que prévu à l'article 1.4.1 du règlement;

ATTENDU QUE certaines dispositions de ce règlement pourront aussi être appliquées par d'autres officiers municipaux et/ou contrôleurs;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les officiers responsables de l'application du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, et ce, tel que prévu à l'article 1.4.1 de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1^o **QUE** les articles (5.1, 5.1.1, 5.1.3, 5.1.4, 5.1.5, 5.1.9, 9.1.1 et 9.6.1) en lien avec la section sur les nuisances et section concernant les animaux du règlement soient appliqués par les officiers régionaux suivants : Janik Gaudreault, Francis Rioux, Jean-François Dion, Étienne Villeneuve, Haris Telemsani et Marie-Lou Asselin.

2^o **QUE** les officiers, personnes ou contrôleurs nommés soient autorisés à émettre les avis et constats relatifs aux articles du règlement pour lesquels ils ont été nommés.

Adopté unanimement par les conseillers.

Gilles Lacroix, conseiller informe le Conseil municipal qu'il se retire pour le prochain point à l'ordre du jour en raison de son conflit d'intérêt dans ce dossier.

Rés.2019-10-10

ADOPTION DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PORCIN PAR LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU PORC DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a délégué à la MRC de Bellechasse le mandat de tenir une consultation publique relative au projet de construction d'un bâtiment porcin d'une maternité de recherche et de formation prévue sur le lot 4 275 634, du rang de la Fourche Ouest;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a tenu cette consultation exigée par la Loi le 14 août 2019;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a transmis son rapport à la Municipalité en vertu de l'article 165.4.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal d'Armagh ont bien pris connaissance de la résolution de recommandation des commissaires;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Que ce Conseil municipal approuve le rapport ainsi que les recommandations de la Commission à savoir :

Recommandations déposées à la Municipalité :

En vertu de l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut exiger des mesures d'atténuation assujetties à la délivrance du permis.

Les mesures d'atténuation proposées sont :

1. La couverture du stockage de lisier

Que soit couvert en tout temps tout ouvrage de stockage de lisier de manière à diminuer substantiellement les odeurs inhérentes à ce stockage.

2. L'incorporation du lisier dans un délai de 24 heures

Que l'épandage du lisier soit fait de manière à assurer, dans un délai maximal de 24 heures, l'incorporation du lisier au sol chaque fois qu'il est possible de le faire sans nuire aux cultures, même sur le territoire d'une autre municipalité intéressée.

3. Les distances séparatrices

Que les distances séparatrices présentées par le promoteur dans sa demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) soient respectées.

4. L'installation d'un écran brise-odeurs

Que soit installé, lors de la construction du bâtiment, un écran brise-odeurs destiné substantiellement à la dispersion des odeurs. De plus, que cet écran brise-odeurs soit minimalement composé d'un agencement de strates de végétation arborée et arbustive et que le choix des espèces soit conséquent avec l'objectif de son installation.

5. Les équipements destinés à l'économie de l'eau

Que les ouvrages ou bâtiments soient munis d'équipements destinés à favoriser l'économie de l'eau.

Adopté unanimement par les conseillers.

Gilles Lacroix, conseiller réintègre son siège.

Rés.2019-10-11

FORMATION : IMPACT DE L'ARRIVÉE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS DANS LA GESTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation concernant l'impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux;

ATTENDU QUE l'activité de perfectionnement suggérée permettra de passer en revue les règles applicables à l'octroi d'un contrat à un fournisseur unique, la sphère d'intervention potentielle de l'Autorité des marchés publics (AMP) ainsi que les impacts et aspects pratico-pratiques

à considérer dans le cadre du processus d'octroi des contrats municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Alain Gaudreau, Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

D'autoriser Mme Sylvie Vachon, directrice générale à suivre l'activité de formation sur l'impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux au coût de 316 \$ qui se tiendra au Lac- Etchemin le 9 octobre prochain.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU «PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES PARENTS »

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir différentes démarches visant à réduire les obstacles qui nuisent à la participation des parents aux diverses interventions ou activités qui concernent le développement de leurs enfants ;

ATTENDU QUE les responsables de la Bibliothèque Armagimo demandent à la Municipalité de présenter un projet dans le cadre de ce programme visant à favoriser la participation des parents au développement et au bien-être de leurs jeunes enfants ;

ATTENDU QUE la demande de soutien consiste à faire des ateliers de formation sur la création de jeux de société avec les parents d'enfants de 0-5 an et permettre par la suite de jouer avec eux afin non seulement de s'amuser, mais d'apprendre tous ensemble ;

ATTENDU QUE la clientèle visée par le programme s'adresse aux parents d'enfants âgées de 0 à 8 ans ;

ATTENDU QU'aucune contribution financière du demandeur n'est exigée ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1⁰ Que ce Conseil dépose une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents » afin concevoir des ateliers de création de jeux de société avec les parents adaptés aux enfants de 0-5 an.

2⁰ Que Mme Sylvie Vachon directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité d'Armagh tout formulaire de demande financière relative à ce projet

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-13

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE : RÉSIDENCE ACCUEIL BELLECHASSE SUD

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif « Résidence Accueil Bellechasse Sud » organise un concert avec le Chœur de Bellechasse à la chapelle Maison- Mère des Sœurs N.D.P.D. le samedi 30 novembre prochain;

ATTENDU QUE cette activité bénéfice a pour but de venir en aide aux travailleurs étrangers temporaires arrivant dans Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Alain Gaudreau,
Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil participe financièrement à l'activité bénéfice organisé par
« Résidence Accueil Bellechasse Sud » pour un montant de 100 \$ afin de venir en aide aux travailleurs étrangers temporaires arrivant dans Bellechasse.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-10-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 21 h 11, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-trés. / Dir.gén.